

Section 2 : Comptabilité générale et comptabilité de gestion

La comptabilité générale (financière) est une comptabilité légale qui a pour objet la saisie, la classification et l'enregistrement des flux externes. L'enregistrement de ces flux doit aboutir à la fin de l'exercice à l'établissement des états de synthèse.

Plusieurs lacunes entachent toutefois la comptabilité générale :

la comptabilité générale ne s'intéresse qu'aux flux externes : elle conçoit l'entreprise comme un carrefour d'échange et ne rend pas compte du processus de transformation des inputs à l'intérieur de l'entreprise. Dans l'optique de la comptabilité générale, l'intérieur de l'entreprise est une boîte noire. la comptabilité générale donne un résultat unique à posteriori à tous produits confondus, toutes activités confondues. C'est donc une comptabilité de synthèse qui ne permet pas de savoir les détails de ce résultat unique ou global.

La comptabilité de gestion (ou management accounting) est un système d'informations permettant d'aider le dirigeant (manager) à prendre des décisions.

La comptabilité de gestion est un outil d'aide à la décision utile aussi bien pour :

- Le pilotage stratégique (fixation d'un prix de vente, abandon ou maintien d'une activité, intégration des attentes des clients...etc.);
- Le pilotage opérationnel (mesure de quantités, de délais, de coûts...etc.).

La comptabilité générale et la comptabilité de gestion sont les deux types de comptabilité les plus utilisés par les entreprises ; la première est un outil d'information et joue un rôle juridique, et la seconde se présente comme un outil d'analyse qui permet aux gestionnaires de prendre les bonnes décisions.

➤ Comptabilité Générale :

- **But** : Recherche d'un résultat global et de synthèse (comptabilité à but juridique et financier).

- **Nature** : Comptabilité de synthèse juridiquement obligatoire.

- **Méthodes** : Comptabilité légale basée sur la notion d'exercice comptable annuel. Exactitude totale et rapidité relative des résultats.

➤ Comptabilité de gestion :

- **But** : Recherche des coûts et résultats de gestions (comptabilité de rendement à but économique).

- **Nature** : Comptabilité de gestion à caractère facultatif, mais nécessaire.

- **Méthodes** : Fourniture des renseignements à intervalles de temps très rapprochés (chaque mois par exemple). Possibilités d'approximation des calculs et rapidité nécessaire des renseignements.

Concordance entre résultat analytique et résultat comptable

La comptabilité générale et la comptabilité de gestion doivent aboutir au même résultat global malgré les différences et la tenue séparée.

Cela fait de la comptabilité de gestion un mode de traitement des données dont les objectifs peuvent être résumés de la manière suivante :

- Connaître les coûts des matières et des produits achetés, créés ou distribués par l'entreprise ;
- Déterminer les résultats analytiques par groupes de produits ou par branches d'activités ;
- Expliquer les résultats par secteur d'activité en calculant les coûts complets des produits pour les comparer à leur prix de vente ;
- Déterminer les bases d'évaluation de certains éléments de l'actif du bilan de l'entreprise (les productions immobilisées et les stocks) ;
- Etablir des prévisions qui, comparées aux réalisations, mettront en évidence les écarts significatifs ;
- Suivre la situation permanente des stocks (inventaire permanent) ;
- Fournir tous les éléments nécessaires à la gestion et au pilotage de l'entreprise de nature à éclairer les prises de décisions.

Tableau 1 : La comparaison entre la comptabilité générale et la comptabilité de gestion

Critères de comparaison	Comptabilité financière	Comptabilité de gestion
Au regard de la loi	obligatoire	facultative
Vision de l'entreprise	globale	détaillée
Horizons	passé	présent-futur
Nature des flux observés	externes	internes
Documents de base	externes	externes et internes
Classement des charges	par nature	par destination
Objectifs	financiers	économiques
Règles	rigides et normatives	souples et évolutives
Utilisateurs	tiers + direction	tous les responsables
Nature de l'information	précise – certifiée – formelle	rapide – pertinente – approchée

Source : Dubrulle Louis, Jourdain Didier : « Comptabilité analytique », DUNOD, 6ème édition, Paris, 2013.